

La nouvelle politique migratoire se déclinera en un plan d'action opérationnel articulé autour des quatre axes essentiels du rapport du CNDH, indique un communiqué des ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Coopération et de la Justice et des Libertés



Ph. MAP

S.M le Roi préside une séance de travail consacrée à l'immigration

Les Hautes orientations Royales constituent «une vision nouvelle de la politique migratoire nationale, humaniste dans sa philosophie, globale dans son contenu, responsable dans sa démarche et pionnière au niveau régional», indique un communiqué conjoint des trois ministères relayé par l'agence MAP.

Cette vision prend en considération «les grandes mutations que connaît le phénomène migratoire aux niveaux régional et international et les nouvelles réalités nationales en rapport avec la question des migrants et des réfugiés», ajoute le communiqué.

Cette réunion s'est tenue suite à la séance de travail, présidée mardi à Casablanca par S.M le Roi Mohammed VI, en présence du chef du gouvernement et des ministres concernés, consacrée à l'examen des divers volets relatifs à la problématique de l'immigration au Maroc et ce, pour la mise en œuvre des Hautes orientations Royales en la matière.

Le communiqué souligne que le Maroc étant passé du statut d'un pays émetteur ou de transit à un pays d'accueil des immigrants, la nouvelle vision de la politique migratoire vient

conforter la nouvelle politique africaine initiée par S.M le Roi Mohammed VI, consacrant «la vocation du Maroc en tant que terre d'accueil, ses relations séculaires avec l'Afrique et son engagement continu pour le développement humain, notamment la formation des ressources humaines, la consolidation de la paix et de la sécurité et la promotion de l'action humanitaire en Afrique».

Ainsi, poursuit la même source, la «nouvelle politique marocaine d'immigration» se déclinera en un plan d'action opérationnel articulé autour des quatre axes essentiels du rapport du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et sera mise en œuvre selon «une démarche d'association avec cette institution et de concertation avec l'ensemble des autres acteurs concernés».

S'agissant de l'asile, précise le communiqué, il sera procédé au «lancement immédiat d'un processus de mise à niveau du cadre juridique et institutionnel national et ce, dans le but de doter le Royaume d'un système de gestion conforme aux standards internationaux et respectueux de ses engagements en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme».

En attendant, le cas des personnes détentrices, à ce jour, de documents délivrés par la représentation du Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) à Rabat sera traité en priorité, souligne le communiqué.

Concernant les étrangers en situation administrative irrégulière, des instructions ont été données aux autorités compétentes pour continuer de traiter les personnes en situation de séjour irrégulier dans le strict respect de la loi et de veiller à la protection de leurs droits et de leur dignité, a fait savoir la même source.

Le texte annonce également qu'une commission interministérielle établira, dans les jours à venir, un cadre procédural pour l'examen, au cas par cas et selon des critères précis, de la situation juridique de certaines catégories d'étrangers en situation administrative irrégulière.

Les recommandations du rapport du CNDH relatives aux étrangers en situation régulière feront aussi l'objet d'un examen approfondi par les autorités compétentes, pour une mise en œuvre adéquate dans le cadre d'un mécanisme de concertation avec le CNDH et les autres acteurs concernés, poursuit le communiqué.

Parallèlement, «les autorités marocaines continueront leur lutte sans relâche contre les réseaux de trafic des migrants et de traite des personnes», souligne le texte, ajoutant qu'il sera procédé dans les plus brefs délais au renforcement du dispositif juridique et des actions de sensibilisation en la matière.

Les ministres concernés ont, par ailleurs, relevé que «la vision Royale constitue un référentiel pour l'action diplomatique en relation avec les questions migratoires, consacrant ainsi le rôle du Maroc en tant que force réelle d'action et de proposition aux niveaux régional et multilatéral».

A ce propos, relève le communiqué, «les partenaires du Maroc, notamment l'Union européenne, sont également concernés au premier plan par la nouvelle donne migratoire et doivent faire preuve d'un engagement plus concret dans leur appui à la mise en œuvre de cette nouvelle politique marocaine d'immigration».

De même, «une attitude responsable est requise de la part des pays voisins, qui sont autant concernés par la problématique migratoire au niveau régional», conclut le communiqué.